



## Pertes liées au gel : l'État soutient les agriculteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La vague de froid et le retour du gel ont causé des dégâts très importants dans un grand nombre de cultures (viticulture, arboriculture, mais aussi grandes cultures comme celles de la betterave ou du colza) et dans de nombreuses régions. Le recensement exhaustif des dégâts n'est pas encore possible, mais il est déjà certain que les filières agricoles seront lourdement touchées avec des pertes pouvant aller jusqu'à 100 % des récoltes.

En déplacement en Occitanie ce 17 avril, **le Premier ministre a annoncé une série de mesures représentant une mobilisation exceptionnelle estimée à près d'un milliard d'euros.**

Des mesures d'urgence seront rapidement déployées :

- année blanche de cotisations ;
- dégrèvements de taxes foncières sur le non bâti (TFNB) ;
- mobilisation des dispositifs existants en matière d'activité partielle et de PGE.

**Une enveloppe d'urgence** sera également allouée aux Préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté.

Ces mesures d'urgence seront suivies **de mesures exceptionnelles**. L'indemnisation des arboriculteurs au titre du dispositif des calamités agricoles sera portée jusqu'à 40 % pour les pertes les plus importantes. Pour les autres filières qui ont été très touchées et qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par ce régime de calamités agricoles, notamment la viticulture, un soutien exceptionnel similaire sera mis en place.

**Les agriculteurs assurés bénéficieront aussi du soutien de l'État et seront ainsi mieux indemnisés.**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





En l'attente de ces aides qui nécessitent de connaître l'ampleur des pertes agricoles, **une avance forfaitaire** basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel sera accordée. Ce fonds exceptionnel sera aussi ouvert aux entreprises aval de ces filières, qui seront impactées par l'absence de récolte à conditionner ou à transformer.

Enfin, le Premier ministre a rappelé la nécessité d'apporter des réponses structurelles pour renforcer durablement notre agriculture face aux aléas climatiques. Il a notamment demandé d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte et a annoncé **le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques**.

Certaines de ces mesures restent à préciser par le ministre de l'Agriculture, qui réunira une nouvelle fois la cellule de crise dans les tout prochains jours.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

